



Département du Haut-Rhin

**Nombre des membres
du Conseil Municipal
élus :**
19

Conseillers en fonction :
19

Conseillers présents :
16

Conseillers absents :
3

Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du vendredi 11 janvier 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi onze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Fellingring s'est réuni en session ordinaire dans la salle des séances, sous la présidence de Madame Annick LUTENBACHER, Maire, après convocation légale du sept janvier deux mil dix-neuf.

Présents : Madame Annick LUTENBACHER, Maire, Messieurs Michel BRUNN, Jean-Pierre KOHLER, Madame Sylvette GODIER, Adjoint, Mesdames Aline BALLY, Valérie BOEGLIN, Messieurs Freddy GILCK, Jean-Marc HALLER, Mesdames Laurence HALLER, Cindy HELL, Monsieur Marc HOFFER, Madame Michèle JAEGER, Messieurs Claude SCHOEFFEL, Franck SCHUBERT, Jean-Jacques SITTE, Madame Esther SZTAJNERT, Conseillers Municipaux.

Absentes excusées : Mesdames Stéphanie BOBENRIETH, Nadine SPETZ (**procuration donnée à Madame Sylvette GODIER**), Conseillères Municipales.

Absent : Monsieur Michaël LAMY, Conseiller Municipal.

Présents : 16

Pouvoir: 1

Votants : 17

L'ordre du jour est le suivant :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 07 décembre 2018
3. Rapports Maire/Adjoint
4. Modification de la délibération du 04 avril 2014, modifiée par la délibération en date du 11 juillet 2014 portant délégations au Maire en vertu de l'article L2122-2 du CGCT
5. Forêt : fixation du prix d'affouage 2019
6. Forêt : approbation de l'Etat d'assiette des coupes 2020 fixant la liste des parcelles à marteler
7. Projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
8. Personnel communal : versement d'une prime exceptionnelle dans le cadre de l'attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale
9. Garantie financière de la commune accordée au Groupe d'Action Logement DOMIAL : allongement de la durée de la dette proposé par la Caisse des Dépôts
10. Associations locales : fixation des subventions au titre de l'année 2019
11. Divers et communication
 - a) Adhésion de la commune à l'Association pour la Re-naissance des services hospitaliers thannois (REST !)

Présence d'une auditrice

AL/CD/MK

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20h05.

Elle rappelle la procuration donnée, excuse les membres absents et adresse ses vœux pour la nouvelle année. Elle remercie également toutes les personnes qui ont participé à la bonne organisation de la cérémonie des vœux de la commune le 04 janvier dernier en particulier Mesdames Sylvette GODIER, Laurence HALLER et Michèle JAEGER. Elle adresse enfin toutes ses félicitations à Monsieur Michel BRUNN, grand-père d'une petite Rosalie.

N° 1. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Jean-Jacques SITTER, conseiller municipal est, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigné comme secrétaire de séance et est assisté de Madame Charline DEON, secrétaire générale.

N° 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 DECEMBRE 2018

Le procès-verbal de la séance du 07 décembre 2018, dont copie a été envoyée au préalable à tous les conseillers municipaux, est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés, sans modification.

N° 3. RAPPORT DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Madame Annick LUTENBACHER, Maire de la Commune

La cérémonie des vœux qui a eu lieu le vendredi 04 janvier dernier s'est bien déroulée et beaucoup de personnes étaient présentes.

Madame le Maire informe les conseillers que le nouveau numéro du Haut-Rhin magazine spécial « collectivité européenne d'Alsace » sera prochainement distribué. Etant donné la non distribution des précédents numéros, l'information a été partagée sur Facebook. Si un conseiller venait à ne pas recevoir le magazine, il est invité à contacter Madame le Maire pour l'informer.

Monsieur Joseph PETER invite tous les membres du conseil municipal à la 6^{ème} conférence-débat du Club Vosgien qui aura lieu le vendredi 1^{er} février à 20h à la salle du CAP de Saint-Amarin sur le thème du retour du loup dans les Vosges. Plusieurs experts seront présents : Messieurs Alain LAURENT, président de l'observatoire des carnivores sauvages, Benjamin LUDWIG, agriculteur/éleveur à Goldbach-Altenbach et Claude MICHEL, agent du pôle biodiversité au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

Dans le contexte actuel de dématérialisation, il est proposé d'envoyer les convocations des conseils municipaux par mail, à partir du mois de mars. Les conseillers municipaux présents approuvent cette proposition. Les mails seront envoyés de la messagerie générale de la mairie ; les conseillers municipaux sont invités à faire part de toute modification d'adresse de réception.

Monsieur Jean-Pierre KOHLER, Rapporteur, Adjoint en charge de la Commission Technique et Entretien du Patrimoine

Plusieurs points de collecte de tri sélectif ont été fortement dégradés pendant la période de fin d'année notamment près du U Express. Quelques personnes ont également contacté le secrétariat de la mairie pour signaler ces dégradations. Madame le Maire souligne, qu'en plus du coût engendré par le service intercommunal des ordures ménagères, ce type d'incivilités entraîne un coût supplémentaire pour la commune même car c'est l'équipe technique qui assure le ramassage des divers déchets et un contrat avec Cernay Environnement permet d'assurer la collecte et le traitement de ces déchets. A titre d'exemple, en 2017, 3 500 euros ont été dépensés par la commune.

Les ECOSACS sont actuellement distribués dans la salle annexe de la mairie. Les habitants ont encore samedi 12 janvier de 9h à 12h pour venir chercher leur dotation 2019. Passé ce délai, les sacs seront directement remis au secrétariat de la mairie aux horaires d'ouverture. Monsieur KOHLER

remercie tous les conseillers municipaux qui ont aidé à la distribution pendant toute cette semaine.

Au vu des conditions météorologiques, l'équipe technique poursuit les travaux hivernaux.

Deux accidents ont eu lieu ces dernières semaines :

-Suite aux fortes rafales de vent, un lampadaire s'est couché sur la RN 66, route de Bussang le matin du 22 décembre 2018 et a été heurté par un automobiliste, heureusement sans gravité. Monsieur KOHLER note que l'embase du lampadaire était fragilisée en surface par la rouille. Ce dernier sera réparé en régie par les membres de l'équipe technique mais Monsieur KOHLER préconise d'effectuer un contrôle de tous les lampadaires installés le long de la RN66.

-Un autre lampadaire a été entièrement renversé par un automobiliste dans le rond-point de Wesserling, le 08 janvier dernier. Le mât, le luminaire et le câblage devront être remplacés ; les demandes de devis sont en cours.

Une commission écocitoyenneté a eu lieu le lundi 07 janvier au siège de la communauté de communes. Madame le Maire et Madame Sylvette GODIER, Adjointe, étaient présentes :

-Un nouveau marché de collecte est en cours d'élaboration et sera opérationnel d'ici fin 2019. La collecte sera éventuellement transformée pour devenir « multi-flux » ;

-Une convention d'autogestion pour la plateforme de déchets verts prévue sur la commune d'Husseren-Wesserling a été présentée aux différents paysagistes pour mise en œuvre au printemps ;

-Le projet de la déchetterie ne connaît pas de grandes évolutions ;

-Il est proposé d'augmenter la redevance des ordures ménagères de 5% afin de limiter au maximum le déficit prévisionnel du budget intercommunal 2019. Cette proposition devra être validée par le bureau de la communauté de communes.

Concernant la construction des nouveaux ateliers techniques de la commune, le bardage extérieur, l'électricité provisoire et l'éclairage sont en cours d'installation. Certaines entreprises étant encore en congés, les aménagements et les réseaux extérieurs ne sont pas finalisés.

Monsieur KOHLER informe que la commune devra réaliser un investissement conséquent cette année pour poursuivre la réalisation des travaux techniques en régie. En effet, plusieurs véhicules sont aujourd'hui obsolètes notamment du point de vue de la sécurité. Il est proposé d'acquérir un nouveau véhicule polyvalent de type tracteur avec des accessoires adéquats afin d'assurer la plupart des travaux d'entretien et de voirie.

Plusieurs questions sont posées :

-Monsieur Claude SCHOEFFEL demande s'il est prévu d'équiper ce véhicule d'un bras télescopique. Monsieur KOHLER précise que plusieurs fournisseurs sont venus présenter les véhicules et accessoires en amont. Initialement prévu, le bras télescopique ne permet pas une visibilité optimale notamment pour l'épareuse ;

-Messieurs Freddy GILCK et Franck SCHUBERT demandent si l'utilisation d'un véhicule ne peut pas être mutualisée avec d'autres communes aux alentours. Cela semble difficile car la commune utilisera quotidiennement le véhicule ; un achat autonome serait donc préférable afin d'assurer un bon service de la part de l'équipe technique ;

-Enfin, suite au départ à la retraite du responsable des services techniques, Monsieur DEBRAS, en septembre prochain, Madame le Maire indique qu'il n'est pas prévu de le remplacer pour le moment, les agents techniques étant aptes à réaliser les travaux en régie. C'est pour cela que de multiples formations ont été réalisées l'année dernière (habilitation électrique, CACES, permis poids lourds...).

Monsieur KOHLER propose d'envoyer le cahier des charges techniques aux conseillers municipaux avant de publier le marché public afin que chacun puisse faire part de ses remarques. Selon les

estimations, le véhicule coûtera minimum 80 000 euros HT.

Monsieur Michel BRUNN, Rapporteur, Adjoint en charge de la Commission Environnement et Urbanisme

Forêt : Le budget 2018 sera prochainement clôturé. Plus de 15 000 € de recettes restent à percevoir pour l'exploitation de 306 m3 de bois. 500 m3 de bois scolytes ont été exploités sur deux parcelles au Tulberg.

Une prévente de douglas aura lieu pour la parcelle 63. Une vente de gros bois de résineux aura également lieu pour un volume de 400 m3. Enfin, une vente de 200 m3 de bois scolytés est prévue ainsi qu'une autre vente de bois de plus petit gabarit sur pied avec un prix fixé à la tonne. Ce bois proviendra principalement du See. Monsieur BRUNN indique que de nouveaux arbres seront plantés, a priori du douglas et du cèdre.

Une commission forêt portant sur le programme travaux 2019 aura lieu le lundi 04 février 2019 à 20h dans la salle des séances. Un mail de rappel sera envoyé aux conseillers municipaux.

Urbanisme :

Deux demandes de permis de construire ont été réceptionnées portant sur :

- la modification de l'emprise d'un bâtiment, le 08 janvier 2019 ;
- la construction de quatre studios indépendants à but locatif, le 11 janvier 2019.

Une déclaration d'intention d'aliéner a été enregistrée concernant les parcelles 299/227, section 07 en date du 21 décembre 2018. Il a été décidé de ne pas exercer de droit de préemption.

Chasse :

Suite à la délibération prise par le Conseil Municipal en décembre 2018 concernant le déséquilibre sylvo-cynégétique, les services de la Direction Départementale des Territoires ont accusé réception du courrier. Il est rappelé que la délibération a aussi été envoyée à l'association des Maires du Haut-Rhin, membre du comité de concertation et à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin.

Lors des vœux de la Communauté de Communes du 08 janvier dernier, un point a été fait sur l'emploi des bûcherons pour l'année 2018 : au total, ce sont 1 176 heures d'exploitation qui ont été réalisées. Le taux d'emploi a été de 17.64 % pour l'année 2018. Monsieur BRUNN indique que le taux de 14.07% ne sera pas dépassé en 2019 en ce qui concerne la commune de Fellingring.

Madame Sylvette GODIER, Rapporteur, Adjointe en charge de la Commission Services à la Population

Concernant les derniers évènements qui ont eu lieu :

- Les petits chanteurs de Thann ont donné un concert au profit de l'AROSA le samedi 15 décembre 2018 à l'Eglise de Fellingring ;
- Le repas de fin d'année avec le personnel communal s'est déroulé le 21 décembre 2018 au Restaurant le Saisonnier ;
- La messe des familles a été célébrée le 24 décembre ;
- Madame le Maire et Madame Sylvette GODIER ont rendu visite aux personnes actuellement à l'hôpital pour leur remettre leurs colis de Noël ;
- La cérémonie des vœux de la commune s'est très bien passée. Madame GODIER réitère ses remerciements envers toutes les personnes qui ont participé à l'organisation et à la décoration. Elle souhaite néanmoins que le service du vin soit revu pour l'année prochaine.

Les évènements à venir :

- L'AROSA organisera un concert le dimanche 20 janvier (Chœur d'Hommes du Florival) ;

- Une réunion portant sur le bilan du Téléthon sera organisée le lundi 28 janvier ;
- Le comité de jumelage organisera son assemblée générale le 06 février.

Le bulletin communal est en cours de finalisation et sera à distribuer fin janvier.

Madame GODIER propose de fixer une commission fêtes et cérémonies le mardi 19 février prochain.

Elle rappelle enfin que la mairie sera fermée toute la semaine du 11 au 15 février pour cause de déménagement des services administratifs dans le Presbytère. Une information sera donnée dans le bulletin communal ainsi que sur internet et facebook.

DELIB N°2019/01

N° 4. MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 04 AVRIL 2014, MODIFIEE PAR LA DELIBERATION EN DATE DU 11 JUILLET 2014 PORTANT DELEGATIONS AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
--

Par délibérations en date du 04 avril 2014 puis du 11 juillet 2014, le Conseil Municipal a donné délégation à Madame le Maire en termes de marchés publics dans les conditions suivantes :
« Prise de décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant maximum de 206 000 euros HT pour les marchés de fournitures et de services et 300 000 euros HT pour les marchés de travaux ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget. »

Par délibération du 13 avril 2018, le Conseil Municipal a attribué les marchés de travaux portant sur la restructuration de la mairie et des ateliers municipaux pour un montant global de 1 300 978.50 euros HT. Grâce à sa délégation, Madame le Maire peut valider une modification en cours du marché public (avenant) à hauteur de 5% d'augmentation. Or, l'article 139 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 autorise la modification d'un marché public en cours « lorsque le montant de la modification est inférieur [...] à 15% du montant du marché initial pour les marchés publics de travaux » lorsque la modification n'est pas substantielle.

Afin de faciliter les démarches administratives, il est proposé au Conseil Municipal de modifier la délégation de Madame le Maire jusqu'à la fin du mandat actuel en l'autorisant à prendre toute décision concernant les modifications en cours de marché public qui n'entraînent pas une augmentation du montant du marché initial supérieur à 15%.

Vu l'exposé de Madame le Maire,

Vu les délibérations en date du 04 avril 2014 modifiée le 11 juillet 2014 portant délégations au Maire en vertu de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 13 avril 2018 portant attribution des marchés de travaux de restructuration de la mairie et des ateliers municipaux de Fellingring,

Vu l'article 139 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés:

-DECIDE de modifier la délégation n°1 attribuée au Maire en ce sens :

« Le Conseil municipal décide d'attribuer au Maire et pour la durée du mandat les délégations suivantes et de le charger de Prise de décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant maximum de 206 000 euros HT pour les marchés de fournitures et de services et 300 000 euros HT pour les marchés de travaux ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du

montant du contrat initial supérieur à 15% lorsque les crédits sont inscrits au budget. »

-PRECISE que les autres dispositions des délibérations du 04 avril 2014 modifiée le 11 juillet 2014 sont inchangées.

DELIB N°2019/02

N° 5. FORET : FIXATION DU PRIX D’AFFOUAGE 2019

Monsieur Michel BRUNN, Adjoint chargé de la Forêt et de l’Environnement, précise qu’il y aura une augmentation du prix du transport à compter du 1^{er} janvier 2019.

Pour rappel, les prix fixés ces dernières années jusqu’en 2018 étaient les suivants :

Prix d’une toise ou corde d’affouage :

- 190 € (en dépôt forêt)
- 220 € (livrée à domicile)

Prix d’une toise ou corde d’affouage pour les essences de 3^{ème} classe (érable, frêne,...)

- 160 € (en dépôt forêt)
- 190 € (livrée à domicile)

Vu l’exposé de Monsieur Michel BRUNN, Adjoint chargé de la Forêt, de l’Environnement et de l’Urbanisme,

Considérant qu’il est nécessaire de modifier les prix du prix d’affouage à compter du 1^{er} janvier 2019,

Après délibération, le Conseil Municipal à l’unanimité des membres présents et représentés :

-DECIDE de fixer les tarifs 2019 comme suit :

Prix d’une toise ou corde d’affouage :

- 190 € (en dépôt forêt) ;
- 225 € (livrée à domicile), soit une augmentation de 5 euros ;

Prix d’une toise ou corde d’affouage pour les essences de 3^{ème} classe (érable, frêne,...)

- 160 € (en dépôt forêt) ;
- 195 € (livrée à domicile), soit une augmentation de 5 euros.

Départ de l’auditrice

DELIB N°2019/03

N° 6. FORET : APPROBATION DE L’ETAT D’ASSIETTE DES COUPES 2020 FIXANT LA LISTE DES PARCELLES A MARTELER

Monsieur Michel BRUNN, Adjoint au Maire et chargé de la Forêt, de l’Environnement et de l’Urbanisme présente l’état d’assiette des coupes 2020 fixant la liste des parcelles à marteler, proposé par l’Office National des Forêts en octobre 2018.

Vu l’exposé préalable de Monsieur Michel BRUNN,

Vu la proposition de l’Etat d’assiette 2020 établie par l’Unité territoriale de Saint-Amarin de l’Office National des Forêts en date du 15 octobre 2018,

Après délibération, le Conseil Municipal à l’unanimité des membres présents et représentés :

-APPROUVE l’état d’assiette 2020 fixant la liste des parcelles à marteler en y apportant la réserve

suivante : **la commune a validé 3 arbres bio par hectare et non 10 (condition prévue par la directive tétras de la nouvelle charte non validée par le Conseil Municipal de Fellinging);**

-AUTORISE Monsieur Michel BRUNN, Adjoint au Maire chargé de la Forêt, de l'Environnement et de l'Urbanisme à signer le présent état ainsi que tout document y afférent.

N° 7. PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Madame le Maire rappelle que l'enquête publique portant sur le PLUi s'est déroulée du 03 septembre au 05 octobre 2018. La permanence organisée à la mairie de Fellinging le mercredi 26 septembre a mobilisé de nombreuses personnes venues apporter leurs remarques. Au total, 140 remarques ont été recensées pendant toute la période de l'enquête publique et sur tout le territoire de la communauté de communes ; 18 remarques ont été notées dans le registre de la commune, soit le nombre le plus important, hors registre de la communauté de communes.

Par la suite, le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable. Madame le Maire et Monsieur Michel BRUNN, adjoint référent du dossier se désolent de la non modification de la règle des 30 mètres et des zones Nj.

L'approbation du PLUi est pour le moment prévue au 1^{er} trimestre 2019. Entre temps, Madame KWIATKOWSKI, architecte gestionnaire du PLUi à la communauté de communes prendra rendez-vous avec les Maires qui le souhaitent afin de modifier à la marge le dossier du PLUi. Ces rendez-vous porteront uniquement sur les points d'intérêts privés nécessitant des discussions. Madame KWIATKOWSKI se rendra à la mairie de Fellinging le jeudi 24 janvier prochain.

Madame le Maire précise qu'aucune délibération d'approbation ne sera prise du côté des communes ; seul le conseil communautaire délibèrera sur le sujet.

Le rapport de l'enquête publique est disponible au secrétariat de la mairie. Toutes les personnes qu'ils le souhaitent peuvent venir le consulter.

DELIB N°2019/04

N° 8. PERSONNEL COMMUNAL : VERSEMENT D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DE L'ATTRIBUTION DE LA MEDAILLE D'HONNEUR REGIONALE, DEPARTEMENTALE ET COMMUNALE

Sur proposition de Madame le Maire,

Après débats,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

-DECIDE d'attribuer une gratification exceptionnelle de 400 euros en faveur de Madame Martine KIRCHHOFFER, Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au titre de ses 20 ans de carrière (Médaille échelon ARGENT) ;

-PRECISE que les crédits sont votés au Budget principal, à l'article 6232.

DELIB N°2019/05

N° 9. GARANTIE FINANCIERE DE LA COMMUNE ACCORDEE AU GROUPE D'ACTION LOGEMENT DOMIAL : ALLONGEMENT DE LA DETTE PROPOSEE PAR LA CAISSE DES DEPOTS ET DES CONSIGNATIONS

Vu le rapport de Madame le Maire,

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

-ACCEPTE les conditions suivantes portant sur la modification des garanties financières de la commune accordée au Groupe Action Logement DOMIAL :

Article 1:

Le Garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'Annexe "Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées".

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

Article 2:

Les nouvelles caractéristiques financières des Lignes du Prêt Réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'Annexe "Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées" qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant la(les) Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) à taux révisables indexée(s) sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué à ladite (auxdites) Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 29/06/2018 est de 0,75 %;

Article 3:

La garantie de la commune de Fellingring est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4:

La commune de Fellingring s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

DELIB N°2019/06

N° 10. ASSOCIATIONS LOCALES : FIXATION DES SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2019

Toutes les subventions 2018 ont été versées aux associations pour un total de 6 871 euros, conformément à la délibération du 11 janvier 2018.

Plusieurs subventions exceptionnelles ont été versées pour un total de 3 048 euros:

Conférence Saint Vincent de Paul :	500 euros
Cirk'ô Markstein :	250 euros
Croix Rouge Française :	200 euros
Us Thann Athlétisme :	150 euros
Club Vosgien Mulhouse et Crêtes	250 euros
Maison Familiale Rurale les 4 Vents	50 euros
Comité du Monument National du Hartmannswillerkopf	100 euros
Souvenir Français (Centenaire de l'Armistice)	350 euros
Société de Gymnastique Alsatia :	1 198 euros (intégralité de la Taxe Foncière)

La commune a donc versé 9 919 euros en 2018, pour un prévisionnel de 11 000 euros.

Sur proposition de Madame le Maire,

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés:

-DECIDE d'allouer aux associations locales les subventions 2019 comme suit :

1. Amicale des Boulistes Val'Thur	320 euros
2. Association des Donneurs de Sang	503 euros
3. Association Enfants Loisirs	503 euros
4. Association des Artistes Peintres de la Vallée de la Thur	320 euros
5. Chorale Sainte-Cécile	610 euros
6. Club de Skat	320 euros
7. Comité de jumelage Donville/Felling	640 euros
8. P.L.K. (Plongeurs Lac de Kruth-Wildenstein)	320 euros
9. Société de Gymnastique Alsatia	777 euros
10. Société de Musique « Orphéenne »	777 euros
11. Société de Pêche Lerchenweier	503 euros
12. UNC	503 euros
13. Taikyokuken-Energie-Détente	320 euros
14. Classe 2001	305 euros
15. Coopérative scolaire Ecole Maternelle	150 euros
TOTAL	6 871 euros

-RAPPELLE que les subventions sont versées uniquement sur présentation du procès-verbal de l'assemblée générale et des comptes financiers de l'année N – 1. Ces justificatifs sont à adresser au secrétariat de la mairie de Felling avant le 31 décembre de l'année.

Il sera également demandé aux conscrits de présenter un bilan financier à l'issue de la manifestation des feux de la Saint-Jean ;

-PRECISE que les crédits seront inscrits à l'article 6574 du Budget principal 2019.

N° 11. DIVERS ET COMMUNICATION

DELIB N°2019/07

a. Adhésion de la commune à l'association pour la Re-naissance des services hospitaliers thannois (REST !)

Suite à une première présentation lors de la séance du 07 décembre 2018, il a été décidé de faire figurer à nouveau ce point à l'ordre du jour de la présente séance.

L'offre et la qualité des soins disponibles pour les habitants du Pays Thur-Doller, soit 68 505 habitants, se détériorent progressivement au détriment de ce bassin de vie, avec en particulier la menace de la fermeture de la maternité de l'hôpital de Thann.

Dans ce contexte et afin de défendre les intérêts des services publics de santé à l'échelle du territoire, il est proposé que la commune de Felling adhère à l'association REST ! - Association pour la Re-naissance des services hospitaliers thannois dont les statuts sont annexés à la présente délibération.

L'objet de cette association, créée suite à la mobilisation citoyenne du 24 novembre 2018, est de défendre l'ensemble des services du Groupement Hospitalier de la Région de Mulhouse et du Sud Alsace (GHRMSA), site de Thann, par tous moyens et en lien avec la Coordination de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité (Coord.Nat CDHMP).

L'association vise à défendre le principe d'égalité des territoires en matière de politiques

publiques et notamment en termes d'accès aux soins conformément au SCHEMA INTERDEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES PUBLICS validé par le Préfet de Région, et approuvé par l'ensemble des communautés du territoire en 2018, dans lequel l'hôpital de Thann joue un rôle majeur.

Ainsi, elle entend s'opposer au démantèlement de l'hôpital de Thann entamé avec la disparition du service des urgences en 2016 et de chirurgie conventionnelle en 2017. Elle mettra en œuvre toute action favorisant le maintien de la maternité, son développement ainsi que plus largement celui de l'hôpital de Thann.

La suppression du plateau technique obstétrical signifie la fin des accouchements sur le site de Thann. La conséquence pour les parturientes est une augmentation considérable du temps de leur prise en charge en raison du transport sur Mulhouse, plus encore pour celles du fond des vallées du Pays Thur Doller. C'est pourquoi cette suppression peut être considérée comme un manque au principe de précaution avec mise en danger de la vie d'autrui. L'un des objectifs premiers de l'association est donc de conserver le bloc opératoire du site de Thann. Pour ce faire, elle interpellera dès que cela sera nécessaire les autorités sanitaires, politiques et administratives.

L'association se réserve le droit d'ester en justice et/ou de se porter partie civile.

L'association est à but non lucratif. La cotisation annuelle est fixée à 20 euros pour une personne morale.

Considérant la constante régression dans l'offre de soins des services publics de santé sur l'ensemble du territoire du Pays Thur-Doller ;

Considérant la fermeture du service des urgences de l'hôpital de Thann le 7 novembre 2016 contraignant les patients du Pays Thur-Doller à effectuer plus de 30 minutes de trajet pour bénéficier de soins aux urgences de Mulhouse entre 20h30 et 8h30 ;

Considérant le projet de fermeture de la maternité de l'hôpital de Thann à compter de mars 2019 pour en faire un Centre Périnatal de Proximité ;

Le Conseil municipal de Fellingring, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

-APPROUVE l'adhésion de la commune de Fellingring à l'association REST ! - Association pour la Re-naissance des services hospitaliers thannois dont les statuts sont annexés à la présente délibération ;

-DESIGNE Monsieur Marc HOFFER, conseiller municipal, en tant que représentant de la collectivité auprès de l'association ;

-PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif.

Monsieur Jean-Jacques SITTER, conseiller municipal, demande si un cahier de doléances a été mis en place à la mairie. Madame le Maire précise que des informations sont attendues de la part des services de la Préfecture mais qu'un cahier sera bien mis à disposition dès la semaine prochaine.

Madame Michèle JAEGER indique que la porte située à l'arrière du foyer communal laisse passer l'air notamment pendant les cours de yoga durant lesquels les personnes sont à même le sol. Monsieur KOHLER prend note de cette remarque et fera réparer cette porte.

Monsieur Freddy GILCK informe les membres du conseil municipal qu'il démissionnera

prochainement de sa fonction de Président des donateurs de sang. Une prochaine assemblée générale se tiendra le dimanche 26 janvier. Il remercie vivement la municipalité pour la mise à disposition des locaux de la mairie et pour le versement des subventions. La dernière collecte qui a eu lieu le 28 décembre à Oderen a été particulièrement marquante pour lui suite aux témoignages de personnes qui rappellent l'importance de donner son sang.

Suite à une question de Madame Laurence HALLER, Monsieur Michel BRUNN informe que des comptages de gibiers seront organisés pendant les mois de mars et avril 2019.

Avant de clôturer la séance, il est rappelé qu'il n'y a pas de séance du conseil municipal prévue pour le mois de février. La prochaine séance aura lieu le vendredi 08 mars. Plus aucune question n'étant posée, Madame le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 22h50.